



Association déclarée à la Préfecture de Clermont-Ferrand sous le numéro 10952
Allier ~ Cantal ~ Haute-Loire ~ Puy-De-Dôme

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 octobre 2019

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue Régionale d'Auvergne de Tir s'est tenue à la MJC - 23 avenue de la Mairie - 43000 Espaly Saint Marcel (Haute-Loire) à 9 heures 30' sur convocation adressée par le Président par mail aux Présidents de Club en date du 4 octobre 2019.

1. APPEL DES CLUBS - VERIFICATION DES POUVOIRS

A. APPEL DES CLUBS

Sont présents ou représentés les clubs suivants :

S.T.A.R. SAINT-POURCINOISE	4 voix	CSLG MONTLUCON	3 voix
A.S.TIR TREIGNATOISE	6 voix	C.TIR D'AUREC	5 voix
S.T.A. CUSSETOISE	5 voix	T.S. BEAULIEU EMBLAVEZ	7 voix
TIR CIBLE RPNA COMMENTRY	4 voix	T.SPORTIF AGGLO PONOTE	7 voix
S.T.S. MONTLUCON	4 voix	S.TIR DE CHABRELOCHE	2 voix
ASTA MOULINS	7 voix	T. SPORTIF BRIVADOIS	4 voix
REX CLUB DOMERATOIS	5 voix	S.TIR D'AURILLAC	5 voix
TIR SPORTIF VICHY	7 voix	SPORTING CLUB DE LA BUTTE	1 voix
ALLANCHE TIR SPORTIF	1 voix	A.L. ST-ELOY-LES-MINES	1 voix
TS LANDOSSIE	3 voix	CLUB DE TIR CASTELPONTIN	7 voix
AT THIERS	3 voix	ASSOC. ARLANCOISE DE TIR	3 voix
ASPTT CLERMONT-FD SECT. TIR	2 voix	CARABINE VERTOLAYAISE	3 voix
A.T.SPORTIF NEUVEGLISE	3 voix	UNION SPORTIVE ISSOIRIENNE	4 voix
ALERTE SANFLORAINE	3 voix	TIR ARME RAYÉE CLERMONT-FD	12 voix
A.S.B.F. CHAMALIERES	2 voix	TIR CIBLE CLUB CHATEL-GUYON	3 voix
CLUB DE TIR ORCINOIS	4 voix	TIR SPORTIF RIOMOIS	4 voix

TOTAL DES VOIX PRÉSENTES ET REPRÉSENTÉES : 134/167

Étaient absents ou pouvoirs non valables :

T.S.C. VAUX	1 voix	TIR OLYMPIQUE LEZOVIE	1 voix
S.TIR DE MARMANHAC	1 voix	CLUB DE TIR PELISSIER	6 voix
ST BOURBON L'ARCHAMBAULT	2 voix	S.T.S. DE LARODDE SANCY AR	1 voix
A.T. CANTON DE MONTSALVY	2 voix	ATS MICHELIN CLERMONT	0 voix
C.T. MAURIACOIS	3 voix	CTPN CRS 48 AUBIERE	2 voix
TIR SPORTIF MASSIACOIS	3 voix	CSA DE CLERMONT-FERRAND	2 voix
TIR SPORTIF DU VELAY	1 voix	TIR CLUB CLERMONT-FERRAND	2 voix
S.T.L BAINS LOUIS CHAPUIS	3 voix	A.S. DE TIR ST-PIERRE	2 voix
		A.S. DE TIR DE TRIZAC	1 voix

TOTAL DES VOIX ABSENTES : 33 /167

Après avoir fait effectuer la vérification des pouvoirs, le Président Jean Pierre CHAULIER constate que le quorum est atteint avec 134 voix présentes ou représentées sur un total de 167 et qu'ainsi l'Assemblée peut valablement délibérer (32 clubs sur 49)

2. OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte à 9 h 58' sous la présidence de Monsieur Jean Pierre CHAULIER qui présente les excuses pour son absence de Cathy Robert Responsable Formation Ligue qui est en formation au CNTS. Il félicite et remercie le président Didier Sabatier et toute son équipe pour l'organisation de cette journée.

Le président lance un appel à l'assistance pour désigner des assesseurs et scrutateurs pour l'opération de vote qui est prévue à l'ordre du jour. Se déclarent candidats : Jean Pierre Hebrard, Rémi Tarreras, Yves Rondreux et Véronique Laurent.

Ces quatre membres sont acceptés par l'assemblée générale à l'unanimité.

Reprise de l'ordre du jour.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2018

Le Président demande à l'Assemblée si des observations et des modifications sont à apporter au procès-verbal. Personne ne demandant la parole, il est procédé au vote.

Personne ne demandant le vote à bulletin secret, le vote se fait à main levée.

Présents ou représentés : 134 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 134

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 octobre 2018 est adopté à l'unanimité des voix.

4. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT-APPROBATION

Le Président donne lecture de son rapport moral pour l'exercice 2018-2019. Pas d'observation particulière de l'assistance.

Personne ne demandant le vote à bulletin secret, le vote se fait à main levée.

Présents ou représentés : 134 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 134

Le rapport moral du Président est adopté à l'unanimité des voix.

5. RAPPORT FINANCIER - RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES - APPROBATION

A. RAPPORT FINANCIER

Le Trésorier Philippe BOUILLAGUET donne lecture de son rapport financier et commente les différents documents financiers présentés à l'Assemblée.

B. RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

La parole est donnée ensuite à Alain VANDERPERRE qui a vérifié les comptes, assisté d'Agnès DEWOLF et de Jean-Paul BARON. Après lecture du rapport, il demande à l'Assemblée de donner quitus au trésorier pour sa saine gestion.

Personne ne demandant la parole, il est procédé au vote.

Personne ne demandant le vote à bulletin secret, le vote se fait à main levée.

Présents ou représentés : 134 voix

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 134

Le rapport financier est adopté à l'unanimité des voix.

6. AFFECTATION DU RESULTAT

Le Trésorier Philippe BOUILLAGUET propose à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat au compte « Report à nouveau »

Personne ne demandant le vote à bulletin secret, le vote se fait à main levée.

Présents ou représentés : 134 voix
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 134

Le résultat sera affecté au compte « Report à nouveau » à l'unanimité des voix.

7. NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA LIGUE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA F.F.TIR

Sont candidats, comme titulaires : Bernard DELORME et Jean-Pierre CHAULIER et comme suppléants : Pierre BESSIERE et Alfred ASNAR

Le Président demande un vote sur ces quatre personnes. Résultats :

Jean-Pierre CHAULIER : 134 voix
Bernard DELORME:134 voix
Pierre BESSIERE:134 voix
Alfred ASNAR : 134 voix

Représenteront la Ligue d'Auvergne de Tir lors des prochaines Assemblées Générales de la F.F Tir :

Titulaires : Jean-Pierre CHAULIER et Bernard DELORME

1^{er} suppléant : Pierre BESSIERE

2^{ème} suppléant : Alfred ASNAR

8. COTISATION ET TARIFS DES LICENCES 2020-2021

Malgré la prochaine hausse de la part fédérale de 2 euros au 1^{er} septembre 2020, compte tenu de la probable baisse de la rétrocession des cotisations fédérales à la Ligue de 20 à 15%, du maintien de la part Ligue depuis 10 ans à 6 €, le Président propose d'augmenter le tarif de la cotisation « Ligue » pour 2020-2021 de 4 € ce qui porterait cette cotisation directe à 10 €.

Personne ne demandant le vote à bulletin secret, le vote se fait à main levée.

Présents ou représentés : 134 voix
Contre : 7 voix (TSA Ponote)
Abstention : 8 voix (4 voix TS Riom, 2 voix ASPTT, 2 voix ASBF)
Pour : 119

La décision d'augmentation des cotisations Ligue 2020/2021 de 4 € est approuvée par 119/134 voix.

9. BUDJET PREVISIONNEL 2019-2020

Le Trésorier Philippe BOUILLAGUET donne lecture du budget prévisionnel, celui-ci est soumis au vote de l'Assemblée.

Personne ne demandant le vote à bulletin secret, le vote se fait à main levée.

Présents ou représentés : 134 voix
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 134

Le budget prévisionnel 2019-2020 est adopté à l'unanimité des voix.

10. VŒUX DE LA LIGUE A FORMULER A LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE TIR

Gérard BROSSE : quel est le taux de plombémie admissible dans le sang, fixé par les services de santé.

Jean Pierre HÉBRARD, Président du Sporting Club de la Butte tient à remercier la F.F.Tir pour l'accès des tireurs de la F.F.B.T. aux superbes installations du CNTS Châteauroux/Déols.

Aucun autre vœu n'est formulé pour la prochaine assemblée générale de la fédération.

11. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est parvenue au président dans le délai imparti. Néanmoins, le président demande à l'assemblée de s'exprimer d'une façon moins formelle.

Élisabeth de PRIGOUNOFF prend la parole et relance les clubs de tir pour le recensement de leurs écoles de tir.

La parole ensuite est donnée à Daniel GUILLOT qui présente le logiciel AssoConnect et toutes ses fonctionnalités. Il insiste sur le multi-service de cet outil, savoir : la gestion des adhérents, la communication, le site internet et la comptabilité. Le tout sur un serveur national sécurisé. Les tarifs sont donnés avec une remise de 30 % obtenue grâce à un partenariat entre la ligue et la société. Après avoir répondu à quelques questions, il rassure les représentants des clubs présents sur l'aide apportée par la Ligue pour la mise en place de ce logiciel.

Il est demandé aux Présidents de clubs de mettre à jour les informations de leur club (fiche communication sur le site de la Ligue) en transmettant les informations à Daniel GUILLOT.

Il est demandé aux Présidents de clubs d'adresser à Alfred ASNAR le PV et bilan financier de leur AG.

Il convient de s'adresser à Alfred ASNAR pour les imprimés de demandes d'avis préalable et/ou de carnets de tir.

Personne ne demandant la parole, le Président invite Jean SEITA à présenter l'organisation des stages PEC et minimes.

Le Président du TSAP, Didier SABATIER, présente un couple d'armuriers qui expose des armes et du matériel de tir dans le stand 10m, contigu à la salle de l'assemblée générale.

Didier Sabatier invite ensuite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

12. CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Plus aucune question n'étant soulevée, le Président clôt l'Assemblée Générale Ordinaire à 12 h 00' et informe l'assistance que la prochaine assemblée générale électorale se tiendra dans le département du Puy de Dôme le dimanche 4 octobre 2020. L'assemblée générale fédérale étant avancée en raison des élections, il en est de même pour la Ligue.

13. REMISE DES RECOMPENSES, DES MEDAILLES TROPHEES ET DISTINCTIONS

Après le repas convivial, à 14h00 il est procédé aux différentes remises.

Jean-Michel PEYRILLER, souffrant, est remplacé par Jean Pierre MARCHEIX qui, aidé de Joëlle CHARBONNIER, distribue les boîtes de plombs pour les élèves des Écoles de Tir d'après le classement régional établi par la commission.

Ils procèdent ensuite à la remise des médailles et trophées obtenus par les compétiteurs lors des divers championnats de Ligue.

Ils donnent enfin la liste des nouveaux records établis en Ligue d'Auvergne et distribuent les trophées aux récipiendaires.

Les participants présents ont pu remarquer les nombreux podiums et records établis par les jeunes des collectifs minimes et cadets de la Ligue, démontrant le bien-fondé des investissements dans la formation et les stages.